

Les services
de la vie
étudiante

CNOUS
CROUS

LE CROUS DE BORDEAUX AQUITAINE PRÉSENTE
LE TREMPLIN MUSICAL ÉTUDIANT

MUSIQUES

DE

R · U

2010

RÈGLEMENT 2010





TREMPLIN MUSICAL ÉTUDIANT

MUSIQUES

DE

R·U

RÈGLEMENT 2010

ART. 1

Le CROUS de Bordeaux sous l'égide du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) organise un tremplin musical intitulé « Musiques de R.U ». Ce concours est ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français. Les CROUS participants sont : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Créteil, Clermont-Ferrand, Corse, Dijon, Grenoble, Haute Normandie, Lille, Limoges, Lyon-Saint-Étienne, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice-Toulon, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rennes, La Réunion, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

ART. 2

ART. 3

ART. 4

ART. 5

Le concours est ouvert à tous les genres musicaux.

Peut concourir tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur. La prestation peut se faire en solo ou en groupe.

Il est expressément interdit aux personnes directement associées à l'organisation, à la conduite et aux commanditaires du concours, de même qu'aux juges et aux membres de leur famille de participer au concours.

Le groupe ou l'artiste solo ne peut envoyer qu'une seule maquette auprès d'un seul CROUS, dans le cas contraire leur participation sera annulée. Les groupes devront être composés d'une moitié d'étudiants.

Les candidats ne doivent pas être, au jour de la finale, liés à une maison de disques. Du seul fait de leur participation, ils garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des morceaux présentés. Les candidats doivent impérativement mentionner s'ils sont inscrits à la SACEM lors de leur dépôt de maquette. Ils s'engagent à autoriser le CNOUS et les CROUS à filmer et à photographier leur prestation et à l'utiliser dans le but de la promotion du tremplin et des activités des CROUS et du CNOUS.

ART. 6

Chaque candidat devra envoyer une maquette comprenant entre 3 et 6 titres avant le **15 janvier 2010** au CROUS de son académie (adresse au dos), ou directement au CROUS de Bordeaux si son CROUS ne participe pas.

Pour participer au concours il faut envoyer un dossier complet comprenant les documents suivants :

- le formulaire d'inscription « Musiques de R.U » (à télécharger sur le site du CNOUS ou des CROUS participants) dûment complété et signé
- la photocopie de la (ou les) carte(s) d'étudiant
- 1 CD uniquement
- la lettre d'autorisation de publication des CD
- la lettre du droit à l'image

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas retenu.

ART. 7

Le CNOUS, constitué d'un jury composé de professionnels du monde de la musique et de la presse, sélectionnera 6 candidats.

- **Le mercredi 26 mai 2010**, soir de la demi-finale du tremplin qui aura lieu à la MAC (Bordeaux), le jury national sélectionnera les trois finalistes et remettra un prix d'un montant de 100 euros aux trois groupes non retenus.

- **Le jeudi 27 mai 2010**, soir de la finale du tremplin qui déroulera sur le campus de Bordeaux, le jury attribuera un prix à chaque finaliste.

Lors de la demi-finale et de la finale, chaque candidat sélectionné disposera d'une durée de prestation comprise entre 25 et 30 minutes et ne devra présenter que des compositions originales sous peine de disqualification. Le participant s'engage à respecter le temps imparti et à cesser sa prestation dès que l'organisateur le lui demandera.

- **Les prix sont :**

- 1 tournée dans 4 CROUS (tournée inter-CROUS)
- 1 tournée dans 3 CROUS (tournée inter-CROUS)
- 1 scène ouverte à la Rock School Barbey

- **La finale** se déroulera en plein air en première partie d'une tête d'affiche nationale.

- **Les finalistes** s'engagent à participer à la cérémonie de remise de prix des concours nationaux qui aura lieu en décembre 2010 à Paris.

- **Les frais d'hébergement et de déplacements** seront pris en charge par l'organisateur.

Aucun cachet ne pourra être exigé dans le cadre de la tournée inter-CROUS et de l'invitation à la cérémonie de remise de prix à Paris.

- **Les gains** ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.



La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui sont définitives et exécutoires. Le non respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.



DATE DE CLÔTURE : 15 JANVIER 2010

RÈGLEMENTS ET INSCRIPTIONS :

SUR LES SITES DE VOS CROUS ET DU CNOUS, SUR WWW.CULTURE.CNOUS.FR
ET DANS LES SERVICES CULTURELS DES CROUS

À L'INITIATIVE DU CROUS DE BORDEAUX



CROUS PARTICIPANTS :

CROUS AIX-MARSEILLE

Service culturel
31 avenue Jules Ferry
13621 Aix-en-Provence cedex 1
04 42 93 47 69
www.crous-aix-marseille.fr

CROUS AMIENS

Service culturel et communication
25 rue Saint-Leu – BP 541
80005 Amiens cedex 1
03 22 71 24 06
www.crous-amiens.fr

CROUS BESANÇON

Service culturel
38 avenue de l'observatoire
BP 31021
25001 Besançon cedex 3
03 81 48 46 08
www.crous-besancon.fr

CROUS BORDEAUX

Service culturel
Maison d'activités culturelles
Domaine Universitaire Village 3
33608 Pessac cedex
05 56 80 78 28
www.crous-bordeaux.fr

CROUS CAEN

Maison de l'étudiant
Avenue de Lausanne campus 1 – BP 85153
14070 Caen cedex 5
02 31 56 60 96
www.unicaen.fr/crous

CROUS CLERMONT-FERRAND

Service culturel
25 rue Étienne Dolet
63037 Clermont-Ferrand cedex 1
04 73 34 44 16
www.crous-clermont.fr

CROUS CORSE

Service culturel
22 avenue Jean Nicoli – BP 55
20250 Corte
04 95 45 32 25
www.crous-corse.fr

CROUS DIJON

Service culturel
Théâtre Mansart
94 boulevard Mansart
21000 Dijon
03 80 38 15 04
www.crous-dijon.fr

CROUS GRENOBLE

Service culturel
351 allée Hector Berlioz
Domaine universitaire – BP 84
38402 Saint-Martin-d'Hères cedex
04 56 52 88 07
www.crous-grenoble.fr

CROUS LILLE

Service culturel
74 rue de Cambrai
59043 Lille cedex
03 20 88 66 12
www.crous-lille.fr

CROUS LIMOGES

39G rue Camille Guérin
87036 Limoges cedex
05 55 43 17 05
www.crous-limoges.fr

CROUS LYON- SAINT-ÉTIENNE

Service culturel
59 rue de la Madeleine
69365 Lyon cedex 07
04 72 80 17 74
www.crous-lyon.fr

CROUS MONTPELLIER

Service culturel
2 rue Monteil – BP 5053
34033 Montpellier cedex 1
04 67 41 50 09
www.crous-montpellier.fr

CROUS NANCY-METZ

Service action culturelle
75 rue de Laxou
54042 Nancy cedex
03 83 91 88 21
www.crous-nancy-metz.fr

CROUS NANTES

Service culturel
2 boulevard Guy Mollet – BP 52213
44322 Nantes cedex 3
02 40 37 13 28
www.crous-nantes.fr

CROUS NICE-TOULON

18 avenue des Fleurs
06050 Nice cedex 1
04 92 15 50 82
www.crous-nice.fr

CROUS ORLÉANS-TOURS

Service culturel
Maison de l'étudiant
Rue de Tours
45072 Orléans cedex 2
02 38 24 27 26
www.crous-orleans-tours.fr

CROUS POITIERS

Service culturel
Maison des étudiants
101 avenue du Recteur Pineau
86000 Poitiers
05 49 45 47 51
www.crous-poitiers.fr

CROUS REIMS

Centre culturel du CROUS de Reims
Rue Rilly-la-Montagne
51100 Reims
03 26 04 15 50
www.crous-reims.fr

CROUS RENNES

Service culturel
7 place Hoche – CS 26428
35064 Rennes cedex
02 99 84 31 63
www.crous-rennes.fr

CROUS LA RÉUNION

Service culturel
20 rue Hippolyte Foucque
97490 Sainte-Clotilde
02 62 48 95 06
www.crous-reunion.fr

CROUS ROUEN

Service communication culture
3 rue d'Herbouville
76042 Rouen cedex 1
02 32 08 50 07
www.crous-rouen.fr

CROUS STRASBOURG

Service culturel
1 quai du Maire Dietrich
BP 50168
67000 Strasbourg
03 88 21 28 40
www.crous-strasbourg.fr

CROUS TOULOUSE

58 rue du Taur – BP 7096
31070 Toulouse cedex 7
05 61 12 54 80
www.crous-toulouse.fr

CROUS VERSAILLES

145 bis boulevard de la Reine
78005 Versailles cedex
01 39 24 52 19
www.crous-versailles.fr

